



Rétractation, forclusion découvert de 2003

Par **melaluna**, le **13/06/2013** à **13:16**

Bonjour,

Il y a 10 ans, mon conjoint a eu un découvert de 2500 Euros à la Caisse d'Epargne . Depuis, les huissiers sont passés chez ses parents il y a quelques années et à son travail aussi . Aujourd'hui, un huissier passe à la maison et nous donne une "signification de cession de creance et iteratif commandement de payer avant saisie-vente article R221-5 " en vertu d'une ordonnance d'injonction de payer rendue par le president d'un tribunal d'instance en 2003 .

Y a-t-il quelque chose à faire pour annuler cette dette ?

Merci de vos réponses éclairées,

Melina